



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/109

L'an deux mille vingt et un et le six juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Erald GAST donne procuration à Marc SANCHEZ

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Marc SANCHEZ

Monsieur Denis BERTONE donne procuration à Raymond MIQUEL

Madame Cécile PEREIRA donne procuration Raymond MIQUEL

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Jackie ROY

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents : Monsieur Yves PAUBERT

Secrétaire de séance : Madame Pierrette FORGET BARBERA

Date de convocation : 30 juin 2021

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association (ANACAR) Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association (ANACAR) Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance.

Suite à des dégradations (TAG) commises sur le Monument aux Morts de la commune de Roquefixade, cette association dont les adhérents oeuvrent pour le devoir de Mémoire et de la défense des intérêts matériels et moraux des anciens Combattants et qui se veut être un vecteur de la connaissance de l'Histoire et de ses enseignements, de la mémoire des combats des Résistants et Résistantes, du rôle de la Résistance dans l'Histoire de notre pays, de la pérennisation de ses valeurs, dans le présent et dans le futur, sollicite la commune de Lavelanet afin qu'une nouvelle plaque commémorative puisse être rachetée et reposée sur le Monument aux Morts.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose une aide de 100 euros afin de soutenir leurs actions.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR**)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **OCTROIE** une aide exceptionnelle de 100 euros à l'Association (ANACAR) Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

